

Ma famille s'agrandit, je retrouve un emploi, je déménage ou encore je change de banque... Pour déclarer un changement de situation, je me connecte à l'Espace Mon Compte !

Quels changements puis-je déclarer en ligne ?

Je peux déclarer en ligne tout changement de situation concernant :

- > **Ma vie de couple** : mariage, pacs, concubinage, début de vie commune, divorce, séparation ;
- > **Ma vie familiale** : grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans mon foyer ;
- > **La vie de mon enfant** : scolarisation, apprentissage, reprise d'études, entrée dans la vie active, placement ;
- > **Mes coordonnées** : état-civil, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, coordonnées bancaires ;
- > **Ma situation professionnelle** ou bien celle de mon conjoint ou concubin.

Comment modifier ma situation sur Mon compte ?

① Une fois connecté à l'Espace **Mon Compte**, je clique sur « **Déclarer un changement** », dans la Rubrique **Mes démarches**.



② Je coche les cases concernant mon ou mes changement(s) de situation. Je peux faire plusieurs changements en même temps :

- adresse,
- coordonnées de contact,
- coordonnées bancaires.

③ Puis je clique sur le bouton « **Modifier** ».

Après avoir lu les conditions d'utilisation, je clique sur « **Commencer** ». Je réponds précisément aux questions puis je valide. À l'issue de ma démarche, je peux transmettre les documents justificatifs directement sur caf.fr.

④ Je peux retrouver mes démarches en cliquant sur « **Suivre mes démarches** ».